Ecole primaire de Lacenas 706 Grand'rue

69 640 LACENAS Tel: 09 66 91 34 49

Mail: ce.0691097t@ac-lyon.fr

# Compte-rendu du 2ème conseil d'école 02/02/2023

#### Présents:

Les enseignants de l'école	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante)	
	M. Rodolphe HODIEUX (directeur)	
	Mme Nadine MEYNIER (enseignante)	
	Mme Clémence GARCON (enseignante)	
	M <sup>me</sup> Solène BERGER-MORRONE (enseignante)	
Les représentants de la mairie	Mme Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas)	
-	M <sup>me</sup> Virginie BERNARD (adjointe au maire)	
Les représentants des parents	M. ANGLOIS Michaël	
d'élèves	M <sup>me</sup> JAVAUX Cécile	
	M. ALLONCLE Jean-Marc	
	M <sup>me</sup> CHUZEVILLE Stéphanie	
	M <sup>me</sup> BERAUD Marion	
Le personnel municipal	M <sup>me</sup> Chrystèle SEPREZ (Adjointe	
	d'animation)	
	M <sup>me</sup> Allyson BUSI (ATSEM)	
Déléguées départementales de	M <sup>me</sup> Christiane ECHALLIER (DDEN)	
l'éducation nationale	M <sup>me</sup> Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)	
AESH	M <sup>me</sup> Mariane FAYARD (AESH)	
	M <sup>me</sup> Claire GAUDINOT (AESH)	

### Absents et excusés :

M<sup>me</sup> Céline SEGUIN (Adjointe d'animation)

M<sup>me</sup> Maryline CONTOLI (ATSEM)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Prévision des	✓ 120 enfants sont prévus à la rentrée	
effectifs pour la	2023.	
rentrée 2023	stable par rapport à la rentrée 2022	
	PS: 10	
	MS: 25	
	GS: 13	
	CP:17	
	CE1: 16	
	CE2:16	
	CM1:9	
	CM2:14	
L'absentéisme	Rappel aux parents:	
scolaire	Selon l'article 131-8 du code de	
	l'éducation, l'assiduité scolaire est	
	obligatoire car elle engage l'avenir des élèves.	
	En cas d'absence, il est indispensable de faire connaître par écrit sur le cahier de	
	liaison le motif de l'absence.	
	Motifs légitimes : - Maladie	
	- Réunion solennelle de famille	
	- Empêchement accidentel	
	Empechanical accidentes	

Exercices de
sécurité (alarme
incendie –
PPMS)

# 1- Exercice confinement Risque majeur 17/11/22:

Suite à l'échec de l'exercice de confinement du 29/09/22, nous avons procédé à un nouvel exercice de confinement avec un signal sonore augmenté. (5 coups de sifflet à pleine puissance depuis la cour de récréation située en position centrale) Malheureusement celui-ci n'a pas mieux fonctionné. Les classes 1 et 3 n'ont pas entendu le signal.

## 2- Exercice attentat intrusion 24/11/22:

Un exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le 24/11/22. L'alarme a retenti et a été entendue dans toutes les classes cette fois-ci.

Nous avons tout de même noté avec Mme SEGUIN que la sonnerie de la salle de cantine n'avait pas fonctionné. L'alarme était donc très faible en salle de cantine et quasi inaudible dans le réfectoire du personnel municipal.

#### Réponses de la mairie:

- 1- La mise en œuvre, un jour d'école, du véritable signal de confinement sera étudiée. Une réponse sera prochainement donnée à l'équipe enseignante.
- 2- Ce signal a été revérifié par l'entreprise en charge de cela lors des précédentes vacances.

### Projets réalisés depuis le dernier conseil d'école

- Piscine: Les classes 3 et 4 (GS/CP et CE1/CE2) vont à la piscine le nautile du 03/01/23 au 23/03/23 tous les jeudis de 9h40 à 10h20 dans le bassin. Financement du bus par la mairie de Lacenas et des séances de piscine par l'agglomération.
- Musique: intervention de Mme Papolla, apprentie musicienne intervenante au conservatoire, auprès des classes 2,3,4,5 depuis le 21 novembre. 15 séances pour travailler le chant Chorale. Financement par l'agglomération.
- √ 11/11/22: Des élèves de la classe 5 ont lu des lettres de « poilus » lors de la <u>commémoration du 11 novembre</u> à Lacenas
- ✓ 22/11/22: La classe 5 a visité les archives de Villefranche pour un travail sur la 1ere guerre mondiale. Financement sou des écoles.
- √ 6/12/22: « Les ateliers d'hiver » Tous les élèves ont participé à des ateliers de petits bricolages pour fabriquer des objets de Noël et des gâteaux à vendre par le sou des écoles.
- √ 9/12/22: Les élèves des classes 1 et 2 sont allés voir un spectacle au théâtre Pêle-Mêle. Financement sou des écoles.
- ✓ 16/12/22: La classe 5 est allée voir un spectacle au théâtre de Villefranche. Financement sou des écoles.

	✓ 10/01/23: Les élèves de la classe 4 ont
	participé au Rallye maths. Un
	concours de mathématiques organisé
	par des conseillers pédagogiques.
	✓ 23/01/23: Présentation du travail de
	l'UNICEF aux élèves de la classe 5
	✓ 30/01/23: Les jardins de Bionnay en
	hiver pour la classe 2
	✓ Janvier 23: tous les lundis «petits
	déjeuners équilibrés » en classe 2
	!
	✓ 3/2/23 : « après-midi crêpes » en classe
D	3
Projets	✓ <u>21/2/23</u> : « Le droit des enfants » avec
d'actions dans	enfance et partage en classe 5
l'école, les	✓ <u>Animation nature :</u> 27 février pour la
classes	classe 5
	✓ <u>Musée Claude Bernard</u> le 9 mars
	matin avec classes 1 et 2.
	Financement sou des écoles.
	✓ <u>Théâtre de Villefranche</u> le 14 mars:
	classe 3 et 4. Financement sou des
	écoles.
	✓ Classes qui dansent 27/3/22: classe 5.
	Financement sou des écoles.
	✓ Une exposition d'arts visuels sera
	organisée le 6/4/23 de 16h30 à 18h00,
	dans la cour de l'école. Les parents
	·
	d'élèves, la municipalité, les DDEN
	sont invités.
	✓ Venue de <u>l'infirmière scolaire</u> dans
	toutes les classes pour évoquer la
	nutrition, la santé bucco-dentaire en
	cycle 1 et 2, le sommeil en GS/CP, les
	gestes de premiers secours pour les
	élèves de CM1-CM2 du 2 au 5 mai 23
	✓ Mai 2023: La classe 4 participera au
	projet « se construire citoyen »
	organisé par les DDEN (projection
	d'un film au cinéma les 400 coups,
	débat et concours d'affiche sur
	« l'égalité filles/garçons ».
	✓ 9/5/23: La Classe 3 ira visiter une <u>école</u>
	<u>d'autrefois</u>
	✓ Mai 23: Visite des jardins de Bionnay
	au printemps pour la classe 2
	Musée Claude Bernard le 23 mai avec
	classes 3 et 4. Financement sou des
	écoles.
	✓ <u>Grottes de la Balme</u> le 30 mai journée
	avec classes 2 et 5. Financement sou
	des écoles.
	✓ <u>Ferme</u> le 9 juin journée avec classe 1
	✓ <u>Spectacle de fin d'année</u> le 24 juin 23 :
	✓ <u>Maison du patrimoine</u> (visite guidée
	de Villefranche) puis <u>Musée Paul Dini</u>
	avec ateliers créatifs le 27 juin avec
	classes 3 et 4.
	✓ <u>Musée Paul Dini</u> le 30 juin matin avec
	classes 1 et 2
	1,000000 , 40.0

	/ Danagatus apartico de fin d'année la C	
	<ul> <li>Rencontre sportive de fin d'année le 6 juillet 23.</li> </ul>	
Projet tennis en 23-24	L'équipe enseignante souhaite renouveler le projet tennis avec le tennis club de Lacenas/Arnas pour les classes 4 et 5. Elle a monté un projet de subvention auprès du conseil national de refondation. Ce projet a été validé. Des informations supplémentaires seront données ultérieurement par l'équipe d'appui académique.	
8 mai 2023	Proposition de la mairie de Lacenas :	Réponse de l'équipe enseignante
	Une exposition sur les « morts pour la France » de Lacenas est en préparation. La participation des élèves de l'école à la cérémonie est souhaitée par l'équipe municipale.	La proposition sera bien sûr étudiée.
Stage de	Un stage a été proposé à certains élèves	
réussite du printemps	de CM1/CM2 du 11 au 14 avril 2023. Il sera tenu par Mme Perrette.	
Budget école	Montant du budget de fonctionnement	l •
2023	l'école 2023. L'équipe enseignante souhaite que le budget suive au moins l'inflation.	Le budget municipal sera voté prochainement.
Aménagements	Demandes des enseignants	Réponse de la mairie :
matériels à prévoir	<ul> <li>1- Panneaux de moquette à remplacer par du liège</li> <li>2- Coin jardin? des plants offerts à l'école?</li> </ul>	pendant les vacances de février.
Question	Questions des enseignants	<u>Réponses de la mairie</u>
diverses	pas toujours suffisant (sol, chaises, tables, lavabo, poussière sur les meubles). Le « cahier du ménage » dédié à la communication avec l'entreprise a été rempli par les enseignants mais la personne en charge du ménage répond que le	1- La Mairie regrette de ne pas avoir été avertie des dysfonctionnements du ménage par simple appel ou par mail depuis le dernier conseil d'école du mois d'octobre. Suite aux premières remontées lors du conseil d'octobre; nous avions convoqué l'entreprise de nettoyage qui nous avait assuré que le temps imparti au ménage était suffisant. Sans retours négatifs du corps enseignant depuis le mois d'octobre, le problème semblait être réglé. Nous consultons actuellement deux autres entreprises qui estiment le même temps d'intervention que l'entreprise actuellement en place. La commission école de Lacenas se prononcera courant mars 2023 sur le maintien de l'entreprise en place.
	<ul> <li>2- Chauffage dans la classe 3:</li> <li>Le chauffage de la classe 3 est souvent trop faible en début de matinée. Cela peut-il être corrigé?</li> <li>3- Remplacement du personnel municipal absent:</li> </ul>	

Remerciements à Allyson et à la mairie pour le remplacement de Maryline cette semaine.

L'équipe du personnel municipal à l'école très investie, compétente professionnelle. Nous pouvons vraiment compter sur elle. Malheureusement, en 2022, elle a été durement impactée par l'épidémie de COVID et par d'autres problèmes de santé. Les ATSEM absentes dans les classes maternelles n'ont, le plus souvent, pas pu être remplacées. Cela a très difficile le travail enseignantes de maternelle et crée sur temps-là insécurité une professionnelle (Difficultés de mettre en place le travail prévu des élèves, de surveillance dans les toilettes, couchette, pendant les soins infirmiers...) L'article R. 412-127 du code des communes prévoit que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des classes enfantines, ce qui équivaut à un ATSEM pour 25 à 30 élèves par classe. Cet agent, dont le traitement est exclusivement à la charge de la commune, est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Il est toutefois placé, pendant son temps de travail, dans les locaux scolaires, sous l'autorité du chef d'établissement. Comment la mairie de Lacenas envisage d'améliorer le remplacement des ATSEM absentes sur le temps scolaire?

### Questions des parents d'élèves

- 4- Les repas de cantine sont réchauffés dans des contenants en plastique. Cela pose la question des perturbateurs endocriniens ingérés par nos enfants.
- 5- Est-il possible de repousser l'heure butoire pour annuler un repas de cantine?

(comme l'équipe enseignante) et par d'autres problèmes de santé. Nous avons pallié, à chaque fois que cela était possible, aux absences du personnel municipal ce qui a engendré une augmentation significative des heures complémentaires sur le budget du personnel communal. Malheureusement nous ne pouvons pas, à l'échelle de notre commune, avoir un pool d'ATSEMS de remplacement. Pour mémoire notre commune compte 1059 habitants, 5 classes dont deux de maternelles, nous ne pouvons pas nous prévaloir d'une organisation similaire aux communes urbaines.

Comme indiqué dans le réglementaire concernant les ATSEM, cidessous, la mairie a l'obligation de mettre au moins une ATSEM disposition de l'école maternelle, les services de cet agent peuvent éventuellement être répartis sur plusieurs classes.

Pour mémoire, la commune de Lacenas met à disposition :

- deux agents à mi-temps présents toute la journée pour la classe de petite section,
- un agent à temps complet pour la classe de moyenne / grande section,
- deux heures de présence quotidienne dans la classe de grande section(6 élèves)/CP,

La mairie de Lacenas répond ainsi totalement aux obligations et ne pourra malheureusement pas augmenter le nombre de personnel municipal (pour des raisons de contraintes budgétaires inhérentes à la taille de notre commune). La seule solution en cas d'absence, demeure qu'une autre ATSEM -Si elle en est d'accord - pallie à cette absence. Sans l'assentiment d'un agent à effectuer des heures complémentaires, la répartition d'un agent sur deux classes sera dorénavant effective.

4: La société RPC répond complétement aux obligations légales en terme de conditionnement des repas livrés. Nous avons contacté M. Nivet responsable commercial de la société RPC qui nous a indiqué que la loi Egalim implique qu'il n'y ait plus de plastique au 1er janvier 2025 pour les collectivités territoriales de plus de 2000 habitants. Loi EGalim du 30 octobre 2018 et voici l'extrait de

l'article L541-15-10 du code l'environnement qui nous intéresse :

« Au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1er janvier 2028. »

En ce qui concerne Lacenas, les emballages en plastique peuvent légalement être utilisés jusqu'au 31 décembre 2027.

RPC a lancé une étude dès 2019 afin de trouver une solution. En 2020, ils ont mis en place la livraison en barquettes en carton pour tous les repas froids.

La problématique se place aujourd'hui sur les repas chauds qui ne peuvent être livrés dans les barquettes en carton utilisées actuellement, celles-ci n'étant pas adaptées. Le préchauffage provoque des microperforations dans les angles des barquettes qui les fragilisent, les rendant difficilement manipulables et laissant passer les liquides (sauce).

Une étude est actuellement en cours afin de réaliser des barquettes en carton avec des pliages renforcés sur les côtés. Plusieurs essais ont été réalisés, mais rien de satisfaisant pour l'instant. Le film plastique des barquettes sera remplacé par un film amidonné.

La livraison dans les plats inox n'est pas possible car RPC estime que cela n'est pas écologique. Aujourd'hui, 13 camions assurent la livraison des repas. Si les plats en inox devaient être utilisés, il faudrait doubler le nombre de camions ce qui entrainerait une pollution plus importante. Chaque commune devra rendre les plats lavés qui devront être de nouveau lavés chez RPC donc utilisation de plus d'eau et de détergent.

Par ailleurs, l'utilisation des plats en inox demande une descente en température plus longue et une montée en température beaucoup plus longue également. Pour obtenir la bonne température de service, il est nécessaire de pousser la chauffe, ce qui est très

limite avec les normes HACCP er vigueur.

RPC espère pouvoir mettre en place les nouvelles barquettes et le film amidonné avant la date butoir.

La mairie met à disposition des familles et des enseignants de Lacenas une restauration de qualité avec des tarifs maitrisés. Les parents qui ne seraient pas satisfaits du service proposé ont l'entière liberté de chercher une solution alternative qui leur conviendrait mieux (assistante maternelle, regroupement de parents, famille..). La mairie ne peut exiger du prestataire une réorganisation de son offre (qui est conforme à la réglementation actuelle) et qui aurait pour conséquence d'augmenter le prix du repas, augmenter la pollution et ne respecterait sans doute pas les normes HACCP en vigueur.

6- Cet horaire est défini par le prestataire de cantine.

Recouvrement des factures de cantine.

D'autre part, dans un contexte économique difficile, la Mairie attire l'attention sur l'augmentation factures de cantine impayées ou toujours très tardivement, nécessitant des relances régulières. La mairie se réserve le droit de déclencher des procédures de recouvrement auprès du Centre des Finances Publiques.

Les inscriptions à la cantine pour la rentrée de septembre 2023 seront conditionnées au paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire écoulée.

D'autre part, afin de pouvoir travailler en amont les questions posées par les parents et les enseignants et avoir un débat constructif, nous souhaitons que toutes les questions soient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'école.

Remerciements à toutes les personnes présentes.

Le compte-rendu sera affiché à l'entrée de l'école et diffusé par mail aux familles et aux membres du conseil

Le prochain conseil d'école aura lieu le 8 juin 2023 à 18h30.